

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Octobre 2022

Présents : Hervé Baro, Sylvie Séguy, Gérard Ferrand, Michel Séguy, Hartmut Schulze, Philippe Cachia.  
Absents Excusés : William Anstett

## **I – Candidature UNESCO : Validation du plan de gestion local**

La poursuite de la candidature Unesco se fait par l'élaboration d'un plan de gestion commun à tous les sites et d'un plan de gestion local par site . Cinq actions spécifiques au site de Termes ont été proposées par l'AMPM à la suite des réunions de concertation avec les élus de la commune . Il reste à les valider .

- **Poursuivre les travaux et interventions sur le château et ses abords (mise en œuvre : 2022-2030).**
- **Préserver les paysages de la fermeture grâce à l'activité agricole (mise en œuvre : 2023-2025 puis suivi).**
- **Étendre la protection du monument historique classé et mettre en place un périmètre délimité des abords ( mise en œuvre 2022-2024)**
- **Étendre le site classé au périmètre du bien avec un cahier de gestion (mise en œuvre : 2024-2026)**
- **Définir le modèle économique et le fonctionnement touristique de la commune (2023-2024).**

**Accord à l'unanimité**

## **II – Du soleil sur les toits**

« Ces derniers mois, une analyse des enjeux paysagers et patrimoniaux a été réalisée par le PNR pour toutes les toitures proposées par les communes .Ces analyses, couplées aux diagnostics technico-économiques réalisés par les syndicats d'énergie, ont abouti à la réalisation de fiches récapitulatives. Sur le volet technico-économique, les syndicats d'énergie ont pu rendre des rapports sur les capacités énergétiques des dispositifs, leurs coûts, la faisabilité, etc. Sur le volet patrimoine et paysage, plusieurs données ont été recoupées, comprenant les périmètres de protection patrimoniale (Site inscrit et classé, Monuments historiques, Châteaux sentinelles de montagne, etc.), ainsi que la qualité architecturale et la typologie des bâtiments (hangar, maison de village, cave coopérative, etc.). L'intégralité des toitures et de leurs bâtiments a été étudiée afin de fournir aux communes le plus d'éléments de réflexion possible. » (extrait de la présentation faite lors de la réunion du 26 sept à Quillan)

Pour la commune de Termes, seule la toiture sud de la mairie a été retenue, en raison de la co-visibilité des autres toitures avec le château . La commune doit maintenant délibérer pour demander à ce que sa toiture soit intégrée au projet d'« appel à manifestation d'intérêt » qui consistera à proposer la toiture (en échange d'un loyer) à un opérateur en énergie solaire retenu par le PNR . Appel à candidature et choix de l'opérateur prévus entre novembre et février .

**Appel à manifestation d'intérêt pour la toiture Sud de la mairie :**

**Accord à l'unanimité pour que la toiture Sud de la mairie adhère au projet du PNR « Du soleil sur les toits » sous réserve de l'accord de l'ABF.**

**Mme Sylvie SEGUY sera déléguée de la commune pour participer à la commission d'appel d'offres du PNR.**

### **III–Demande de subvention au PDESI**

Les parois des gorges de Coyne Pont ont été inscrites au PDESI (plan départemental des espaces, sites et itinéraires) et c'est désormais le Département qui va prendre en charge les frais liés à la maintenance et la mise en sécurité des voies d'escalade .

Toutefois, il s'avère nécessaire de changer le câble qui permet le passage le long de la rivière dans les gorges, permettant ainsi de relier les deux parties du site d'escalade (côté muraille du vent et côté gorges). Cet entretien incombe à la commune mais elle peut demander une subvention au titre du PDESI .

Faute de devis la demande de subvention est reportée.

### **IV– Travaux de remise en état du logement communal de la rue de l'Eglise**

Après une occupation de 26 ans, des travaux sont nécessaires.

- Réfection des peintures : devis de 8 422.00 €
- mise en conformité de l'installation électrique
- Changement des toilettes
- Réfection de la table de cuisson de la cuisine
- Changement de 4 volets , dont ceux de la porte-fenêtre
- Installation d'un poêle à granulés et changement des vieux radiateurs électriques
- Révision de la toiture

Coût des travaux estimé : environ 30 000.00 €

En parallèle, l'association Phonurgia , organisatrice du stage de techniques sonores de septembre et de l'événement « Ultrasons » à Termes, souhaiterait organiser des stages réguliers au village :

-des stages orientés vers l'étude de la nature sonore de l'environnement (des Corbières et du secteur de Termes)

- des stages plus techniques (art du mixage, art du montage etc...)

- des résidences de création (fiction, art sonore, Field recording, poésie sonore) impliquant de jeunes autrices ou auteurs se rendant seuls à Termes

Phonurgia a besoin d'un lieu de stage (salle de l'école) et d'un lieu d'hébergement pour ses formateurs ou les résidences de création (logement communal).

La proposition est de permettre à l'association , dès 2023, de développer son activité grâce à la mise à disposition de locaux communaux. Si l'expérience est satisfaisante, il sera possible d'envisager dans les années à venir la réhabilitation de la maison de Simon pour en faire un lieu d'hébergement et d'activité culturelle .

En louant à l'année le logement communal à une association culturelle , la commune espère obtenir des financements du GAL de l'Est audois (sub de l'Europe) et du Département pour réaliser les travaux du logement .La demande doit être adressée avant la fin de l'année 2022.

**Monsieur le Maire demande l'autorisation de réaliser les travaux, de poursuivre le contact avec Phonurgia et la demande de subvention avec le GAL. \***

### **Accord à l'unanimité**

\* Après prise de contact avec le GAL, il s'avère que le délai imparti par celui-ci pour construire le projet est beaucoup plus court que prévu et impossible à tenir.

Un dossier va être constitué pour une demande de subvention au Département et à l'État .

### **V– Débroussaillage des chemins**

Nous n'avons encore reçu aucun devis. A suivre

## **VI– Vente de coupes de bois aux habitants**

Proposition de réserver une zone d'affouage sur le chemin bas de Serre Lairière , dont la gestion sera confiée à l'ONF pour la délimitation des coupes ( il s'agit d'une partie de forêt communale soumise au domanial).

Une information sera diffusée aux habitants pour connaître le règlement et le nombre de candidats.

## **VII– Mur du bâtiment Gueris**

Nous avons proposé à la famille Guéris d'acquérir la parcelle pour l'euro symbolique.

Nous sommes en attente de réponses.

## **VIII– Convention d'occupation du domaine public du pylône de téléphonie mobile**

ATC France propose de renouveler la convention pour l'occupation du domaine public, parcelle « le Calvaire » sous la RD 40 assortie d'un loyer annuel de 2 000.00 €.

M. Philippe Cachia propose de rencontrer ATC France afin de vérifier avec eux certaines clauses de la convention.

## **IX– Millésime GT Tour Cévennes Languedoc**

Cette structure cherche à organiser un rallye auto dans la région pour des chefs d'entreprises européens. La date prévue est celle du 24 mai 2023 .

Pour que cela soit réalisable, le maire doit délivrer une autorisation de passage dans le village . Cette demande d'autorisation est vécue comme indécente dans la période dans laquelle nous sommes.

### **Refus à l'unanimité**

## **X– Questions diverses**

- Subventions :
  1. l'État (DRAC) vient enfin de donner son accord pour le financement des travaux de mise en sécurité du château prévus pour 2022 . Reste la réponse de la Région . Les travaux devront donc être repoussés à 2023 .
  2. En revanche, la Région vient de nous signifier un refus de subvention pour le spectacle Olivier de Termes. Toutefois, les entrées ( 906.00 €) et les diverses autres subventions (Département 4 000.00 € et CCRLCM 1500.00 €) ont permis d'en couvrir les frais .
- Chemin des jardins entre le pont « Meignan » et le jardin de Michel Séguy.

Rappel : Etant donné que le Sou est un court d'eau non domanial, les propriétaires des rives sont propriétaires jusqu'au milieu de la rivière et responsables de l'entretien de « leur » berge . Côté chemin de Coyne Pount, c'est la commune qui est propriétaire et de l'autre , ce sont les propriétaires des jardins .

Or, ces jardins sont desservis par un chemin privé mais les propriétaires sollicitent la commune après chaque grosse crue pour les aider à le réparer ! Depuis quelques temps également, les broussailles repoussent dans le milieu du lit sans que personne ne s'en occupe , ce qui risque de poser problème lors des prochaines crues , notamment pour le chemin. Enfin, certains propriétaires protestent contre le fait que des personnes de passage s'installent en bord de rivière à cet endroit .

**Afin de clarifier les droits et les devoirs de chacun, il est proposé de rédiger une convention entre les propriétaires riverains et la commune pour le passage , l'entretien du chemin et du lit (débroussaillage) . Pour cela, une réunion sera organisée avec les riverains.**

- Borne SYADEN

Proposition de localisations, 5 endroits ont été identifiés :

- La station d'épuration (proposition la plus onéreuse)
- Aire de pique-nique aux bouteilles de gaz
- Sous le cimetière (deux places de parking en moins)
- Parking des visiteurs (deux places de parking en moins)

**En raison des contraintes techniques et financières, mais aussi du fait que la borne mobilise deux places , il est proposé de l'installer sur le parking des visiteurs en cherchant l'emplacement le moins gênant . A suivre.**

- Information sur la création d'une taxe de séjour :

Tous les hébergeurs vont devoir désormais demander à leurs clients une taxe de séjour qui sera reversée en partie à la CCRLCM et en partie au Département (et non pas à la commune , qui n'a pas cette compétence).

- Mise en place de visites « spéciales » à thème autour du château :

Afin de diversifier l'offre de visite , les agents d'accueil proposent en test deux visites de longue durée (3 h) autour du site au prix de 6.00 € , les 2 et 23 novembre (infos sur le site du château)

- Gestion des risques sur les sites candidats à l'Unesco :

Dans le cadre du plan de gestion des sites candidats à l'Unesco, une réunion a été organisée avec le SDIS à Cucugnan, afin de passer en revue tous les risques liés aux visites dans les châteaux (notamment incendie et grand vent) . **Pour faire suite à cette réflexion, il faudra intégrer le château au Plan communal de sauvegarde.**

- Relations avec les chasseurs

Afin d'aborder les problèmes de sécurité liés à la chasse, notamment dans le périmètre du château, **Monsieur le Maire propose une rencontre avec l'association de chasse .**